

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2186

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. François-Michel Lambert, M. Pupponi,  
Mme Pinel, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Orphelin, M. Molac et  
M. Pancher

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 12 M, insérer l'article suivant:**

Après le premier alinéa de l'article L. 4424-37 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La collectivité de Corse assure la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire. Elle pilote l'application des mesures du plan territorial, en lien avec les collectivités locales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer les prérogatives de la collectivité de Corse en matière d'économie circulaire, en intégrant une compétence claire en la matière dans la liste de ses compétences spécifiques, afin de renforcer ainsi le volet « économie circulaire » de son plan régional de prévention et de gestion des déchets et surtout le pilotage de celui-ci.